

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet 2023**

Le 31 juillet 2023, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 24 juillet 2023.

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1<sup>er</sup> adjoint ; Maxime CABADY ; Lionel FRESPECH.

Pouvoir : néant

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h45.  
Mme Michèle Gaune est désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2023.
- Délibération pour l'attribution du marché suite à l'appel d'offre pour le lot N°1-gros œuvre , assainissement.
- Délibération pour le marché d'assurance – Groupama.
- Délibération pour l'avenant à la convention générale d'adhésion au pôle informatique de CDG82- sécurisation de la messagerie et sensibilisation aux risques cyber.
- Délibération pour désigner le délégué sécurité incendie et secours – proposition : Lionel Frespech.
- Délibération pour le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.
- Subventions aux associations.
- Divers.

### **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2023.**

Le compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération pour l'attribution du marché suite à l'appel d'offre pour le lot N°1-gros œuvre , assainissement.**

Mme le Maire rappelle que le lot N°1 des travaux de Pech Mouni a été déclaré infructueux lors du précédent Conseil. Un appel à marché a été relancé pour lequel 2 entreprises ont répondu, entreprise Guibon et SAS Kayros .Ces entreprises ont été classées suivant les critères d'appréciation portés dans l'appel d'offre. La cotation de l'entreprise Guibon est de 19,50 points, celle de SAS Kayros de 18,32 points. En conséquence, le marché est attribué à l'entreprise Guibon.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer le marché des travaux du lot N°1 au profit de l'entreprise Guibon.

- Dire que les crédits budgétaires relatifs à ces travaux sont inscrits au budget 2023.
- D'autoriser Mme le Maire à traiter et signer tout document lié à ces travaux.

L'installation du chantier est prévue au mois de septembre et le début des travaux en octobre .

### **Délibération pour le marché d'assurance – Groupama.**

La couverture assurance de la commune est assurée par la compagnie SMALC pour un coût annuel de 3983€. A garanties équivalentes, Groupama propose un coût de 2796,24€. Mme le Maire propose de changer de compagnie d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'unanimité, le conseil décide de changer de compagnie d'assurance et autorise Mme le Maire à procéder à toute formalité relative à ce changement.

### **Délibération pour l'avenant à la convention générale d'adhésion au pôle informatique de CDG82- sécurisation de la messagerie et sensibilisation aux risques cyber.**

Mme le Maire présente l'intérêt d'adhérer à la convention proposée par le CDG82 en matière de sécurisation informatique.

Le coût d'adhésion est de 350€ la première année et de 14,50€ les années suivantes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune à cette convention avec le CDG 82 et autorise Mme le Maire à effectuer toute démarche pour réaliser cette adhésion.

### **Délibération pour désigner le délégué sécurité incendie et secours – proposition : Lionel Frespech.**

Mme le Maire présente la nécessité de désigner un délégué à la sécurité incendie et secours. M. Lionel Frespech, pressenti, fait valoir que ses obligations personnelles et professionnelles l'empêchent de tenir ce rôle. M. Maxime Cabady se porte candidat pour cette délégation.

A l'unanimité, le Conseil valide la nomination de M. Maxime Cabady à cette délégation.

### **Délibération pour le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.**

La commission sortante est composée de Mme Yvette Cabady, et de MM. Lionel Frespech et Alexandre Beigbeder qui ne réside plus sur la commune.

Le Conseil propose au renouvellement de la commission, MM. Lionel Frespech, André Viven et Mme Maryline Adell.

Cette proposition serait irrégulière car composée uniquement de membres du Conseil municipal . Ce sujet sera représenté lors de la prochaine réunion du Conseil.

### **Subventions aux associations**

A ce jour, les attributions de subventions s'élèvent à 3160€. Deux nouvelles demandes sont présentées au Conseil.

Les conseillers intéressés s'abstenant, le Conseil décide d'attribuer :

- Au comité des fêtes de Ginals : 450€ ( abstention MC)
- Au CMN pour son site de l'Abbaye de Beaulieu: 800€

### **Questions diverses**

- Un recensement de la population de la commune doit être réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 . Il convient de nommer un agent recruteur. Mme Andréa Molina se porte candidate.

Le conseil valide cette candidature.

- Mme le Maire souligne que le réseau de téléphonie « cuivre » , supplanté par la fibre , est en cours de démantèlement et qu'il sera supprimé en 2025.

Une permanence d'information sur ce sujet sera organisée le 30 janvier 2024 de 8h à 12h30 à l'ancienne école de Parisot et de 15h à 19h à Saint Antonin.

La séance est levée à 19h50.